

Il fut ensuite procédé à la lecture des Règlements que l'on discuta en certains endroits.

Les affaires de routine étant épuisées, le président exprime à M. le chapelain et fondateur de la Société toute la reconnaissance qu'il éprouvait personnellement et que chaque membre devait éprouver pour le zèle et le dévouement dont il venait de faire preuve en faveur de la classe ouvrière, réunissant les travailleurs en Société de Secours Mutuel.

Des applaudissements unanimes et chaleureux témoignèrent que l'assemblée partageait les sentiments de son Président et savait reconnaître des services aussi considérables que ceux rendus par l'établissement de cette Société.

M. le Chapelain, en retour, nous assure de ses bonnes dispositions lesquelles, depuis et en toutes circonstances, ne nous ont jamais fait défaut.

(A suivre)

Correspondance

L'Ordre des Forestiers Indépendants

Monsieur Rédacteur,

En répondant aux attaques de votre correspondant anonyme contre l'Ordre Indépendant des Forestiers nous croyions avoir affaire à un homme sérieux, désireux de s'instruire, et étudiant avec impartialité les divers systèmes des Sociétés de Secours Mutuels; mais nous constatons que nous nous étions trompés.

Il nous aurait fait plaisir de poursuivre l'étude de cette question importante avec un adversaire loyal, disposé à admettre la vérité, au moins quand elle est indéniable; mais du moment que ce Monsieur est si intransigeant qu'il ne veuille rien admettre en dehors de ses idées; du moment surtout qu'il se sert du ridicule pour traiter une question qui ne semble pourtant assez sérieuse, et que la discussion dégénère en propos de "hustings," nous préférons nous retirer.

Et d'abord, puisqu'il déplaît à ce monsieur de voir que deux hommes sérieux ne craignent pas de certifier leurs calculs et leurs avances sous leur signature, il aura la satisfaction de voir le nom de M. Gosselin disparaître de cette correspondance; quant à lui, le moyen qu'il a choisi est plus commode: le voile de l'anonyme lui permet de faire des avances dont son nom d'homme véridique n'aura pas à souffrir.

Je prendrai aussi la liberté, M. le Rédacteur de me retirer de la lutte après les quelques remarques qui vont suivre; car, de même que M. Gosselin, je puis employer mon temps beaucoup plus utilement qu'à réfuter les avances de votre correspondant, et plus agréablement qu'à lire ses répliques.

En premier lieu cette commission de \$3.00 qu'il

nous accuse de donner pour chaque nouveau membre, s'il avait lu l'Article de la Constitution un peu plus attentivement il aurait vu que c'est un pouvoir donné aux "Cours Subordonnées" d'accorder un Bonus, qui peut aller jusqu'à \$3.00, à même les droits d'entrée qui restent au fonds particulier de cette Cour Subordonnée, mais non pas à même les recettes qui vont à la Cour Suprême. Et de fait, je ne connais ici "qu'une seule" Cour Subordonnée qui ait accordé un Bonus de \$1.00 pour chaque nouveau membre, et ce, pendant les trois premiers mois de son existence.

Et combien d'autres détails que votre Correspondant nous accuse de cacher, pour ne pas en avoir parlé. Mais enfin voulait-il que dans les bornes étroites d'une correspondance nous lui donnions un résumé complet de la Constitution avec une analyse de tous les pouvoirs de la Cour Suprême, des Hautes Cours et des Cours Subordonnées? Je crois que cela lui aurait été très utile en effet et l'aurait empêché de commettre beaucoup de bavures, auxquelles on est toujours exposé lorsqu'on traite un sujet qu'on ne connaît qu'imparfaitement.

Nous avons été attaqués sur l'administration financière de la Société, nous y avons répondu par des chiffres et des calculs qui n'ont pas été réfutés, puisque, pour trouver l'Ordre en faute, notre Correspondant est obligé de supposer une épidémie qui enlèverait trois ou quatre cents membres de plus qu'à l'ordinaire: mais avant qu'une épidémie assez générale pour exercer ses ravages depuis la Californie et la Colombie Anglaise jusqu'à la Nouvelle Ecosse et même jusqu'en Angleterre (car notre Ordre y a été dernièrement implanté) puisse épuiser nos fonds, il surviendra beaucoup d'épidémies locales qui feront faire banqueroute à nos sociétés dont le territoire ne s'étend pas en dehors d'une Province ou même d'un district.

Quant on reproche de ne pas être soumis à l'inspection du Gouvernement, votre correspondant n'est pas sérieux; il ne doit pas ignorer qu'il en est de même pour toutes les associations Fraternelles et de Bienfaisance; nous sommes incorporés et nous devons faire au commencement de chaque année un rapport de nos opérations financières pour l'année précédente, comme le font toutes les sociétés, corporations et départements publics, mais le Gouvernement n'a rien à voir à notre administration.

Enfin on nous accuse d'aller porter notre argent à l'étranger. D'abord je dois faire remarquer que nous n'allons pas le porter aux Etats-Unis ainsi que font certaines Sociétés assez en faveur auprès des Canadiens Français parce qu'elles se proclament Catholiques. Nos fonds restent tous au Canada, nous n'en avons pas dans la Province de Québec, il est vrai, et "nous ne voulons pas en avoir, parce qu'alors la Californie, l'Ohio, l'Illinois et tous les autres Etats et les Provinces où l'Ordre est établi en réclameraient leur part avec raison, et nous nous trouverions beaucoup plus avancés vraiment. On a prêté il est vrai \$21,000.00 au Gouvernement du Nouveau-Brunswick, et je regrette ce premier déplacement qui a été fait sur recommandation de l'Aviseur Suprême, l'Hon. Juge